



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur
la protection et l'utilisation des cours d'eau
transfrontières et des lacs internationaux

Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

Treizième réunion*

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

Quatorzième réunion*

Genève, 28-30 mai 2018

Rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sur leur deuxième réunion conjointe

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
A. Participation	3
B. Questions d'organisation	3
II. Surveillance et évaluation des eaux transfrontières	4
III. Progrès réalisés dans le processus de ratification et adhésions récentes	5
IV. La Convention au niveau mondial – promotion et partenariats	6
A. Favoriser l'adhésion en faisant connaître la Convention et en développant les capacités de mise en œuvre de ses dispositions	6
B. Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial	7
V. Établissement de rapports au titre de la Convention et sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable	9

* Deuxième réunion conjointe des deux groupes de travail.



VI.	Appui à la mise en œuvre de la Convention et à son application.....	11
A.	Appui destiné à aider les pays à adhérer à la Convention et à l'appliquer par des projets sur le terrain et le renforcement des capacités	11
B.	Comité d'application	11
VII.	Moyens de recenser, d'évaluer et de faire connaître les avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières	12
VIII.	Interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières	13
IX.	Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières	14
X.	Eau et accidents industriels	15
XI.	Initiative de l'Union européenne pour l'eau et dialogues sur les politiques nationales.....	15
XII.	Centre international d'évaluation de l'eau	16
XIII.	Programme de travail en cours pour 2016-2018	17
XIV.	Programme de travail pour 2019-2021 et préparatifs de la huitième session de la Réunion des Parties	18
XV.	Date et lieu des prochaines réunions des groupes de travail	19

I. Introduction

1. Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, tous deux créés en vertu de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), ont tenu leur deuxième réunion conjointe au Palais des Nations à Genève du 28 au 30 mai 2018¹.

A. Participation

2. Ont participé à la réunion des délégations des pays suivants : Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Cameroun, Colombie, Côte d'Ivoire, Égypte, El Salvador, Équateur, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée équatoriale, Honduras, Hongrie, Iraq, Jordanie, Kazakhstan, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Luxembourg, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Niger, Nigéria, Ouzbékistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République démocratique du Congo, République de Moldova, Roumanie, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Tchèque, Togo, Tunisie, Turquie et Ukraine.

3. L'Union européenne était également représentée.

4. Ont aussi assisté à la réunion des représentants des organisations internationales et régionales suivantes : la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ; le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines ; l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ; l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; et ONU-Eau.

5. Des représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des processus internationaux et des institutions universitaires ci-après étaient présents : Centre Aarhus du Turkménistan ; Commission de gestion de l'eau du Tchou-Talas ; Université d'Europe centrale ; Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Commission de la CEDEAO) ; Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (ci-après la « Convention de Ramsar ») ; Earthjustice ; Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ; Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ; Partenariat mondial pour l'eau ; Groupe sur l'observation de la Terre ; Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ; Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha ; Réseau international des organismes de bassin ; Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) ; Institut international de gestion des ressources en eau ; Observatoire du Sahara et du Sahel ; Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau en Asie centrale ; Société africaine d'évaluation et d'action du développement durable ; Groupe de l'analyse prévisionnelle stratégique ; Studio D – Centre for Development and Dialogue ; Union pour la Méditerranée ; University College de Londres ; Université de Genève ; Autorité du bassin de la Volta ; Waterlex ; Fonds mondial pour la nature (WWF) ; Zoï Environment Network.

B. Questions d'organisation

6. Madame Heide Jekel (Allemagne), Coprésidente du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, et M^{me} Lea Kauppi (Finlande), Coprésidente du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et Présidente du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, ont présidé de concert la deuxième réunion conjointe.

¹ Toute la documentation utile concernant la réunion est disponible sur le site Web de la Convention sur l'eau à l'adresse suivante : www.unece.org/index.php?id=46374.

Les membres des deux groupes de travail ont adopté l'ordre du jour (ECE/MP.WAT/WG.1/2018/1-ECE/MP.WAT/WG.2/2018/1). Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau a adopté le rapport sur sa douzième réunion (ECE/MP.WAT/WG.1/2017/2, à paraître).

II. Surveillance et évaluation des eaux transfrontières

7. Madame Kauppi a donné un aperçu des activités et travaux antérieurs concernant la surveillance et l'échange de données dans les bassins transfrontières. Un expert des Pays-Bas a présenté les moyens d'intervention et les outils techniques élaborés dans le cadre de la Convention, notamment diverses directives relatives à la surveillance et à l'évaluation, en mettant en évidence leur application pratique par des projets pilotes.

8. Pour éclairer un débat technique sur la surveillance et l'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières, les représentants des pays ont d'abord été invités à présenter des expériences concrètes concernant leur pays. Un représentant du Sénégal a présenté l'expérience du bassin du Sénégal, celui de l'Autriche a décrit la situation concernant une masse d'eau souterraine profonde partagée avec l'Allemagne, un représentant du Tchad a parlé de l'expérience du lac Tchad et des représentants de la République de Moldova et de l'Ukraine ont décrit la situation dans le bassin du Dniestr. Plusieurs représentants ont souligné l'importance de la surveillance. Il a également été question de l'utilité de la coopération technique en matière de surveillance pour ouvrir la voie à une coopération politique.

9. Des orateurs ont souligné la nécessité de repenser les futures évaluations régionales dans le contexte de l'ouverture de la Convention sur l'eau à une adhésion universelle. Madame Kauppi a précisé qu'une troisième évaluation globale des eaux transfrontières avait été reportée afin d'entreprendre tout d'abord d'autres activités prioritaires. Le représentant de la Suisse a estimé qu'il importait de comprendre les besoins des pays qui venaient d'adhérer ou qui avaient entamé le processus d'adhésion avant de procéder à toute nouvelle évaluation.

10. Madame Kauppi a présenté les activités proposées en matière de surveillance et d'évaluation dans le projet de programme de travail de la Convention pour 2019-2021 (ECE/MP.WAT/WG.1/2018/3-ECE/MP.WAT/WG.2/2018/3), y compris un atelier mondial sur l'échange de données et d'informations prévu pour 2019. Au cours de la discussion sur les activités futures, différents partenaires ont fait état de leurs travaux sur le suivi et l'échange des données et les participants ont identifié des thèmes à aborder lors de l'atelier mondial proposé. Un représentant de l'UNESCO a donné un aperçu des études de son organisation relatives aux aquifères et un représentant du Partenariat mondial pour l'eau a appelé l'attention sur l'expérience du Partenariat en matière de surveillance de la sécheresse. Tous deux ont indiqué que leurs organisations étaient prêtes à coopérer à l'organisation de l'atelier mondial.

11. Les groupes de travail :

a) Ont souligné que l'échange d'informations et la surveillance et l'évaluation conjointes étaient des obligations essentielles au titre de la Convention et les conditions *sine qua non* d'une gestion efficace des ressources en eau transfrontières ;

b) Ont reconnu qu'il restait difficile d'échanger des informations et de procéder à une surveillance et une évaluation conjointes, même dans les bassins faisant l'objet d'une coopération transfrontière intensive ;

c) Ont engagé les pays et les donateurs à accorder la priorité à la surveillance et à l'évaluation transfrontières et à prévoir des fonds à cette fin ;

d) Ont rappelé le travail utile accompli au titre de la Convention dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation et ont encouragé les pays et les acteurs soutenant la coopération relative aux eaux transfrontières à mettre à profit les documents d'orientation existants ;

e) Ont décidé d'inclure dans le projet de programme de travail pour 2019-2021 de la Convention le domaine d'activité « Appui à la surveillance, à l'évaluation et au partage de l'information dans les bassins transfrontières ».

III. Progrès réalisés dans le processus de ratification et adhésions récentes

12. Pour ouvrir le débat sur l'état d'avancement du processus de ratification de la Convention, une manifestation spéciale a été organisée le 23 mai 2018 afin de célébrer l'adhésion du Tchad, premier pays à devenir partie à la Convention en dehors de la région paneuropéenne. Le Secrétaire général du Ministère tchadien de l'environnement, de l'eau et de la pêche a souligné combien l'adhésion du Tchad à la Convention était importante pour appuyer ses efforts visant, tant au niveau national qu'à celui des bassins, à renforcer la gouvernance de l'eau et la coopération transfrontière dans ce domaine. Il a lancé un appel en faveur d'un soutien supplémentaire pour aider le pays à mettre en œuvre la Convention.

13. Les représentants de la France et de la Suisse, Parties qui avaient fermement appuyé l'ouverture de la Convention, ont mis l'accent sur la valeur ajoutée procurée par les travaux menés au titre de la Convention du fait de la mondialisation de la Convention. Plusieurs autres Parties, dont l'Allemagne, l'Azerbaïdjan, la Finlande, la Hongrie, les Pays-Bas et l'Union européenne, se sont félicitées de l'étape importante franchie dans l'universalisation de la Convention avec l'adhésion du Tchad et ont proposé de partager leurs expériences avec cette nouvelle Partie et d'autres pays intéressés.

14. D'autres pays ont ensuite présenté les démarches qu'ils avaient entreprises en vue d'adhérer à la Convention sur l'eau. Le représentant de l'Iraq a réaffirmé le souhait de son pays d'adhérer à la Convention. En avril 2018, les plans d'adhésion avaient été approuvés par le Conseil consultatif national et le Conseil des ministres, et le projet de loi sur l'adhésion avait été soumis au Parlement. Le processus d'adhésion serait en principe mené à bien d'ici à la fin de 2018.

15. Le représentant du Sénégal a indiqué que l'adhésion à la Convention avait été approuvée par le Conseil des ministres en mars 2018 et que des débats sur la question étaient en cours au Parlement, l'achèvement du processus étant attendu prochainement.

16. Le représentant du Ghana a réaffirmé la volonté de son pays d'adhérer à la Convention. Le Ghana avait entamé en janvier 2018 un processus national dont les résultats montraient combien il était important pour le pays d'adhérer à la Convention afin de renforcer sa politique étrangère en matière de coopération transfrontière sur l'eau. Un dossier sur l'adhésion avait été présenté aux principaux responsables politiques et diffusé pour information au grand public.

17. Le représentant du Pérou a annoncé qu'un colloque international sur la coopération relative aux eaux transfrontières en Amérique latine serait organisé dans son pays en novembre 2018, avec l'appui de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU. Il a confirmé que son pays était résolu à étudier la possibilité d'adhérer à la Convention sur l'eau.

18. Le représentant de la Côte d'Ivoire a indiqué que les préparatifs de l'adhésion étaient en cours, en dépit de contretemps dus à plusieurs remaniements ministériels, et que le processus d'adhésion pourrait être achevé à la fin de 2018.

19. Le représentant de la Tunisie a réaffirmé que son pays tenait à adhérer à la Convention et a déclaré que le processus d'adhésion était toujours en cours. Il y avait des évolutions positives dans la région, l'Algérie et la Libye ayant exprimé leur intérêt de principe pour la Convention.

20. Les représentants de la Guinée et du Togo ont informé les groupes de travail que leur Gouvernement avait fait parvenir au secrétariat en mai 2018 et octobre 2017, respectivement, des lettres d'intention concernant l'adhésion à la Convention. Ils ont demandé l'appui du secrétariat, des Parties et des partenaires pour le processus d'adhésion de leur pays.

21. Le représentant de la Gambie a déclaré qu'un débat national sur la Convention avait commencé dans son pays. Le Ministère de la pêche et de l'eau prévoyait d'adresser prochainement une lettre d'intérêt au secrétariat de la Convention.
22. Le représentant du Liban a annoncé qu'une étude sur l'applicabilité de la Convention dans son pays était en cours.
23. Le représentant du Nigéria a engagé les pays du bassin du lac Tchad à solliciter l'adhésion à la Convention, comme le Tchad l'avait fait, afin de soutenir la gestion du bassin.
24. Les groupes de travail :
 - a) Se sont réjouis que le Tchad soit la première Partie à la Convention extérieure à la région de la CEE ;
 - b) Ont souligné que l'adhésion du Tchad représentait un jalon historique dans le processus de mise en œuvre de la Convention à l'échelle mondiale ;
 - c) Ont insisté sur le fait que la mondialisation de la Convention offrait une occasion attendue de longue date de renforcer la coopération mondiale dans le domaine des eaux transfrontières, soutenait le développement durable et la mise en œuvre du Programme 2030, contribuait à prévenir les conflits et favorisait la paix et l'intégration régionale ;
 - d) Se sont félicités des progrès accomplis sur la voie de l'adhésion à la Convention par plusieurs pays extérieurs à la région de la CEE ;
 - e) Ont encouragé d'autres pays à entamer des dialogues nationaux sur les avantages de l'adhésion ;
 - f) Ont accueilli avec satisfaction les nombreuses offres faites par les Parties actuelles d'aider d'autres États à adhérer à la Convention ;
 - g) Ont remercié le secrétariat de l'appui qu'il avait fourni aux non-Parties dans leurs efforts d'adhésion.

IV. La Convention au niveau mondial – promotion et partenariats

A. Favoriser l'adhésion en faisant connaître la Convention et en développant les capacités de mise en œuvre de ses dispositions

25. Le secrétariat a rendu compte des activités menées avec les Parties et les partenaires pour développer les capacités et faire mieux connaître la Convention, parmi lesquelles : l'atelier national d'échange d'informations sur la Convention visant à promouvoir l'adhésion du Sénégal (Dakar, 15 février 2018) ; l'atelier national pour le Ghana consacré aux conventions internationales sur l'eau (Accra, 25 janvier 2018) ; l'atelier sous-régional sur les moyens de renforcer la coopération relative aux eaux transfrontières en Afrique du Nord (Tunis, 20 et 21 décembre 2017) ; et plusieurs autres initiatives lancées aux niveaux régional et mondial dans le but d'étoffer les capacités et de faire connaître la Convention. En outre, un appui a été apporté à la réunion de négociation de la convention régionale sur la prévention des conflits dans un contexte transfrontière en Afrique centrale (Brazzaville, 18-22 décembre 2017).
26. Le secrétariat a ensuite présenté les activités prévues pour faire mieux connaître la Convention et renforcer à cet égard les capacités hors de la région de la CEE.
27. Le représentant de la Commission européenne a décrit les résultats positifs des activités de communication menées au début de 2018 dans les pays qui n'étaient pas encore parties à la Convention, montrant qu'elle suscitait un grand intérêt dans toutes les régions. Ces résultats contribueraient à l'élaboration des conclusions du Conseil européen sur l'hydrodiplomatie, dont la version finale serait en principe établie à la fin de 2018. Le représentant a confirmé le ferme soutien de la Commission à la Convention, considérée comme un instrument contribuant à la paix et à la stabilité.

B. Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial

28. Le Président de la Réunion des Parties a présenté le projet révisé de stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial (ECE/MP.WAT/WG.1/2018/4-ECE/MP.WAT/WG.2/2018/4). La stratégie portait également sur la relation entre la Convention sur l'eau et la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, ainsi que les objectifs de développement durable.

29. Les groupes de travail ont accueilli avec satisfaction la stratégie révisée tout en soulignant la nécessité d'en décentraliser la mise en œuvre en renforçant la coopération avec les partenaires. Plusieurs partenaires ont présenté leurs vues sur la stratégie et sur la façon dont ils pourraient coopérer davantage avec la Convention. Une représentante du Geneva Water Hub a déclaré que les activités de ce centre comprenaient la promotion des deux conventions mondiales sur l'eau afin de contribuer à la paix entre les pays. Elle a suggéré d'ajouter dans le projet révisé de stratégie une référence aux articles sur le droit des aquifères transfrontières².

30. Une représentante du Partenariat mondial pour l'eau a indiqué que son organisation faisait la promotion du droit international de l'eau, notamment à la faveur d'ateliers régionaux, et a offert l'aide du Partenariat pour faire connaître la Convention. À cet égard, le Président du Partenariat mondial pour l'eau de l'Afrique de l'Ouest a proposé de coopérer avec la Convention, notamment en ce qui concerne l'indicateur 6.5.2 des objectifs du développement durable.

31. Un représentant du Fonds mondial pour la nature a fait valoir que la promotion conjointe des deux conventions sur l'eau devrait être plus explicitement prise en compte dans le projet de stratégie. Des efforts particuliers s'avéraient nécessaires pour promouvoir la coopération transfrontière et faire connaître les deux conventions ainsi que les outils qu'elles offrent dans les pays et les bassins peu disposés à coopérer, en mobilisant les bureaux régionaux et nationaux des organisations mondiales. En outre, la Convention devrait renforcer sa coopération avec des partenaires internationaux tels que le Partenariat mondial pour l'eau, la Croix-verte internationale, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et le Fonds mondial pour la nature.

32. Le représentant de l'Ouzbékistan a fait observer que les manifestations nationales consacrées aux conventions sur l'eau et au droit international de l'eau étaient plus utiles que les ateliers de portée mondiale pour présenter la Convention et faciliter des ratifications supplémentaires.

33. Le représentant de l'Institut international de gestion des ressources en eau a offert de renforcer la coopération avec la Convention et a proposé que l'Institut procède à un état des lieux et à une étude sur la façon dont la Convention et ses principes pourraient contribuer au développement durable dans les bassins transfrontières où les relations politiques sont difficiles, en examinant les stratégies de développement qu'y appliquent les pays.

34. Le représentant de la CEA a déclaré que la Commission était disposée à appuyer l'adhésion des pays africains à la Convention et la coopération entre ces pays sur les questions relatives à l'eau, compte tenu de l'importance de la coopération dans le domaine de l'eau et des eaux transfrontières pour l'Afrique.

35. Le représentant de la CEEAC a préconisé une coopération plus étroite avec les communautés économiques régionales en Afrique et les organismes de bassin et a réaffirmé que son organisation était prête à collaborer étroitement avec la Convention. Le représentant de la Commission de la CEDEAO s'est également déclaré favorable à une approche régionale de la mise en œuvre de la Convention et a proposé que la CEDEAO adopte une résolution pour encourager tous ses États membres à adhérer à la Convention, comme elle l'avait fait pour la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation. Il a invité la CEE à promouvoir la Convention aux réunions de la CEDEAO. Le représentant de la Commission internationale

² Voir www.un.org/en/ga/sixth/66/TransAquifer.html.

du bassin Congo-Oubangui-Sangha a aussi souligné que la Commission était disposée à coopérer étroitement avec la Convention et a demandé un soutien pour l'adaptation aux changements climatiques dans le bassin, ce qui pourrait du même coup inciter les pays du bassin du Congo à adhérer à la Convention. Enfin, le représentant de l'Autorité du bassin de la Volta a proposé de promouvoir l'adhésion des pays du bassin à la Convention.

36. Madame Jekel a précisé que plusieurs décisions prises antérieurement par la Réunion des Parties devaient être révisées en raison de l'ouverture de la Convention au niveau mondial. Elle a présenté le projet de règlement intérieur révisé de la Réunion des Parties (ECE/MP.WAT/WG.1/2018/6-ECE/MP.WAT/WG.2/2018/6) qui serait soumis à la Réunion des Parties pour adoption à sa huitième session.

37. La secrétaire a ensuite présenté le projet de décision sur la désignation et les responsabilités des coordonnateurs (ECE/MP.WAT/WG.1/2018/5-ECE/MP.WAT/WG.2/2018/5). Madame Jekel a encouragé les coordonnateurs à promouvoir plus activement la Convention au niveau national. Les représentants ont accueilli avec satisfaction le projet de décision, soulignant la nécessité d'une continuité des points de contact nationaux, tout en tenant les missions permanentes également informées. En réponse à diverses questions, la secrétaire de la Convention sur l'eau a indiqué que les pays pouvaient désigner plusieurs coordonnateurs, ayant des attributions clairement définies et distinctes ; les candidatures devaient être communiquées par la voie officielle et soumises séparément pour la Convention et le Protocole sur l'eau et la santé. Il a également été souligné que la traduction en français de l'expression « focal point » devait être clarifiée pour éviter toute confusion.

38. Les groupes de travail :

a) Ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à appuyer l'adhésion des États à la Convention sur l'eau en leur fournissant une assistance technique et juridique, y compris par un partage des compétences des Parties dans le domaine de la mise en œuvre ;

b) Ont remercié les donateurs qui avaient fourni des ressources pour appuyer les activités de promotion de la Convention en dehors de la région de la CEE, ainsi que les Parties chefs de file et le Bureau pour leur rôle moteur sur le plan politique ;

c) Ont remercié les partenaires et les ont encouragés à renforcer encore la coopération avec la Convention et à en appuyer la mise en œuvre au niveau mondial ;

d) Ont approuvé le projet de stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial présenté à la réunion et ont chargé le Bureau de le parachever sur la base des observations reçues et de le soumettre à la Réunion des Parties pour qu'elle l'adopte à sa huitième session ;

e) Ont également chargé le Bureau, les partenaires et le secrétariat de préparer la mise en œuvre de certaines initiatives auxquelles les partenaires devraient être étroitement associés, telles que l'élaboration de mémorandums d'accord ;

f) Ont approuvé le projet de version révisée du règlement intérieur de la Réunion des Parties et ont demandé au secrétariat de soumettre le document à la Réunion des Parties pour qu'elle l'adopte à sa huitième session ;

g) Ont approuvé le projet de décision sur la désignation et les responsabilités des coordonnateurs et ont chargé le Bureau de le parachever avec le concours du secrétariat sur la base des observations reçues et de le soumettre à la Réunion des Parties pour qu'elle l'adopte à sa huitième session ;

h) Ont décidé d'inclure dans le projet de programme de travail de la Convention pour 2019-2021 le domaine d'activité « Amélioration de la connaissance de la Convention, augmentation du nombre des adhésions à cet instrument et amélioration de l'application des principes qui y sont énoncés par l'exploitation des avantages de la coopération ».

V. Établissement de rapports au titre de la Convention et sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable

39. Madame Jekel a rappelé que l'introduction d'un mécanisme de présentation de rapports au titre de la Convention avait commencé par un exercice pilote en 2017 pour tester le modèle de rapport. En même temps, la CEE et l'UNESCO avaient dirigé les travaux visant à élaborer une méthode par étapes pour calculer l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et avaient été désignées comme entités responsables de cet indicateur. Il avait donc été convenu de combiner les rapports pilotes présentés au titre de la Convention sur l'eau avec l'établissement de rapports au niveau mondial sur l'indicateur 6.5.2.

40. Un représentant d'ONU-Eau a présenté les progrès de l'Initiative de surveillance intégrée et les résultats du premier suivi intégré de l'objectif de développement durable 6 sur l'eau potable et l'assainissement. Ces conclusions seraient rassemblées dans la publication intitulée *Rapport de synthèse 2018 sur l'objectif de développement durable 6 relatif à l'eau et à l'assainissement*, qui présenterait l'état d'avancement au niveau mondial de l'objectif 6 et des autres cibles relatives à l'eau.

41. Des représentants du secrétariat de la CEE et de l'UNESCO ont présenté les premiers résultats des rapports sur l'indicateur 6.5.2, le processus de validation des rapports et les données soumises à la Division de statistique de l'ONU. En mars 2018, 107 réponses avaient été reçues, y compris les rapports de 38 des 40 Parties à la Convention sur l'eau. Le calcul de l'indicateur 6.5.2 était disponible pour 62 des pays ayant répondu. Les représentants ont décrit les prochaines étapes de l'analyse des données au niveau mondial, s'agissant en l'occurrence du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, qui serait présenté en 2018 au Forum politique de haut niveau sur le développement durable, d'un rapport de synthèse sur l'objectif 6 établi par ONU-Eau et d'un rapport de référence de portée mondiale sur l'indicateur 6.5.2 élaboré par la CEE et l'UNESCO.

42. Les représentants ont également rendu compte des conclusions de la réunion technique sur le modèle de rapport à présenter au sujet de l'indicateur 6.5.2 et au titre de la Convention sur l'eau (Budapest, 16 et 17 janvier 2018). Il avait été proposé d'apporter des modifications au modèle permettant de calculer l'indicateur 6.5.2, à la méthode par étapes applicable à cet indicateur et au modèle de présentation de rapports au titre de la Convention sur l'eau. Il avait également été suggéré d'élaborer un guide pour compléter ce modèle. Plusieurs délégations, dont le Luxembourg et la Suisse, s'étaient félicitées des efforts faits pour clarifier les processus d'établissement des rapports et les documents correspondants. La délégation luxembourgeoise avait également estimé qu'un système de présentation de rapports en ligne pourrait s'avérer utile.

43. Bon nombre de participants à la deuxième réunion conjointe, y compris des représentants de non-Parties, se sont félicités du taux de réponse élevé que dénotait la présentation des rapports établis au titre de la Convention et au sujet de l'indicateur 6.5.2. Ils ont noté que le fait de remplir le modèle complet avait permis d'améliorer les connaissances sur les eaux transfrontières au niveau national, d'identifier des lacunes dans l'information disponible, en particulier dans le cas des aquifères transfrontières, de mettre en évidence les insuffisances en matière de coopération et de déterminer comment y remédier à l'avenir. Les représentants ont remercié la CEE et l'UNESCO de l'appui qu'elles avaient apporté pour remplir et clarifier les modèles et ont souligné la nécessité de maintenir la coopération entre la CEE et l'UNESCO, ainsi qu'avec ONU-Eau.

44. Le représentant de la Turquie a demandé des améliorations dans la méthode de calcul de l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable, concernant en particulier les critères permettant de déterminer (sur la base du « tout ou rien ») le caractère opérationnel des arrangements prévus pour la coopération relative aux eaux transfrontières. Il s'est également déclaré préoccupé par le fait que, pour la plupart des pays, il y avait tant de données manquantes pour le calcul de l'indicateur que, dans la quasi-totalité des cas, nul ne pourrait atteindre l'objectif de 100 %. Madame Jekel a rappelé que la méthode avait été adoptée par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs

relatifs aux objectifs de développement durable, puis par l'Assemblée générale. Le représentant de l'Union européenne a souligné combien il était utile d'avoir une valeur clairement mesurable de l'indicateur.

45. Le secrétariat a présenté le projet de décision sur l'établissement de rapports et le modèle révisé de présentation des rapports au titre de la Convention (ECE/MP.WAT/WG.1/2018/7-ECE/MP.WAT/WG.2/2018/7) à soumettre à la Réunion des Parties à sa huitième session et le plan détaillé du rapport de synthèse sur l'application de la Convention sur l'eau qu'il devrait établir en prévision de cette huitième session.

46. Plusieurs délégations, dont celles de la CEA et de l'Autorité du bassin de la Volta, ont souligné qu'il importait d'établir un lien entre les rapports à présenter au sujet de l'indicateur 6.5.2 et les processus d'établissement de rapports en cours dans d'autres institutions, par exemple dans le cadre du Conseil des ministres africains sur l'eau. En outre, le représentant du Partenariat mondial pour l'eau a appelé l'attention sur l'appui que le Partenariat avait apporté aux pays, dans le cadre d'ateliers nationaux, pour l'établissement de rapports au titre de la cible 6.5 des objectifs de développement durable et a proposé que le Partenariat contribue aux travaux futurs en la matière, notamment en ce qui concerne la prise en compte des conclusions des rapports.

47. Les groupes de travail :

a) Ont accueilli avec satisfaction les 38 rapports présentés au titre de la Convention et les 107 rapports nationaux sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable ;

b) Se sont félicités que l'établissement de rapports au titre de la Convention soit allé de pair avec l'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2, de façon à accroître les synergies entre les deux processus et à éviter les doubles emplois ;

c) Ont invité les pays à tirer parti des rapports pour améliorer leur coopération transfrontière, par exemple en fixant des cibles au niveau national ou à l'échelle des bassins ;

d) Ont accueilli avec intérêt les résultats de la réunion technique sur l'établissement de rapports pour l'indicateur 6.5.2 organisée conjointement par la CEE et l'UNESCO en janvier 2018 ;

e) Ont approuvé le projet de décision sur l'établissement de rapports et le modèle révisé de présentation des rapports au titre de la Convention et ont chargé le secrétariat de le soumettre à la huitième session de la Réunion des Parties pour adoption ;

f) Ont engagé les donateurs à fournir des ressources pour les travaux sur l'établissement de rapports au titre de la Convention et sur l'indicateur 6.5.2 ;

g) Ont chargé le secrétariat de publier et d'imprimer en anglais, en français et en russe le premier rapport sur l'application de la Convention intitulé « Progrès de la coopération relative aux eaux transfrontières au titre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux » ;

h) Ont demandé au secrétariat, agissant en collaboration avec l'UNESCO, de publier et d'imprimer en anglais, espagnol, français et russe le rapport initial intitulé « Progrès de la coopération relative aux eaux transfrontières : base de référence mondiale pour l'indicateur 6.5.2 des objectifs du développement durable » ;

i) Ont décidé d'inclure dans le futur programme de travail pour 2019-2021 le domaine d'activité « Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention ».

VI. Appui à la mise en œuvre de la Convention et à son application

A. Appui destiné à aider les pays à adhérer à la Convention et à l'appliquer par des projets sur le terrain et le renforcement des capacités

48. Le secrétariat a présenté les progrès accomplis dans le cadre de différents projets d'appui à la mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale. Les représentants de l'Ukraine et de la République de Moldova ont ensuite évoqué la création de la Commission pour l'utilisation et la protection durables du bassin du Dniestr, qui bénéficiait du soutien de la CEE et de l'OSCE.

49. Un représentant de la Côte d'Ivoire a demandé l'appui de la Convention pour la coopération transfrontière dans le bassin du Sassandra, partagé avec la Guinée.

50. Les groupes de travail :

a) Ont félicité les pays pour leurs efforts et les progrès réalisés dans le cadre des différents projets ;

b) Ont encouragé l'Afghanistan et le Tadjikistan à signer le mémorandum d'accord sur l'échange d'informations et la coopération en matière de protection de l'environnement dans le bassin du Panj/Amou-Daria ;

c) Se sont félicités de la création de la Commission pour l'utilisation et la protection durables du bassin du Dniestr ;

d) Ont remercié les donateurs qui avaient fourni des ressources pour les différents projets ;

e) Ont décidé d'inclure parmi les activités prévues dans le projet de futur programme de travail pour 2019-2021 l'appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes commun.

B. Comité d'application

51. Un représentant du Comité d'application a présenté le rapport (ECE/MP.WAT/IC/2018/2) sur la neuvième réunion du Comité (7-9 mars 2018), y compris l'élaboration du rapport du Comité à la Réunion des Parties.

52. Le secrétariat a rappelé aux groupes de travail les procédures de désignation et d'élection des candidats conformément au règlement intérieur du Comité (ECE/MP.WAT/37/Add.2, décision VI/1, annexe II), vu que le mandat de cinq membres qui avaient été élus au Comité d'application pour un mandat complet à la sixième session de la Réunion des Parties prendrait fin à la huitième session de cette dernière. Le secrétariat a donc invité les Parties à examiner la composition du Comité d'application et à présenter des candidats.

53. Le représentant de la Lettonie a signalé que son Gouvernement entendait présenter un candidat. Le représentant de la Slovaquie a informé les groupes de travail de son intention de proposer la réélection d'Ivan Zavadsky comme membre du Comité.

54. Les groupes de travail :

a) Ont pris note du rapport sur les travaux du Comité d'application ;

b) Ont encouragé les Parties à tirer parti du Comité pour appuyer la mise en œuvre de la Convention ;

c) Ont rappelé la décision VI/1 sur l'appui à l'application et au respect de la Convention, en particulier les dispositions relatives à l'élection des membres du Comité, prévoyant notamment que les candidatures devraient être soumises au plus tard douze semaines avant l'ouverture de la session de la Réunion des Parties durant laquelle l'élection doit avoir lieu (en l'occurrence avant le 18 juillet 2018 pour la huitième session de la Réunion des Parties).

VII. Moyens de recenser, d'évaluer et de faire connaître les avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

55. Le représentant de l'Estonie, l'une des Parties chefs de file pour les travaux sur les moyens de recenser, d'évaluer et de faire connaître les avantages de la coopération relative aux eaux transfrontières, a présenté les résultats de l'atelier mondial intitulé « Faire progresser la coopération dans le domaine des eaux transfrontières : tirer parti de ses avantages » (Genève, 6 et 7 février 2018).

56. Le secrétariat a donné un aperçu des évaluations des avantages mettant à profit la *Note d'orientation sur les avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières : identification, évaluation et communication* (ECE/MP.WAT/47), réalisées dans les bassins du Cubango-Okavongo, de la Drina et du Sio-Malaba-Malakisi, et a présenté une ébauche annotée de la brochure sur les conclusions de ces évaluations, soumise sous forme de document informel pour examen à la réunion conjointe (ECE/MP.WAT/WG.1/2018/INF.6-ECE/MP.WAT/WG.2/2018/INF.6).

57. Le représentant de l'IGAD a décrit l'état d'avancement des travaux complémentaires menés tant dans le bassin du Sio-Malaba-Malakisi, pour évaluer les avantages de la coopération, qu'au niveau régional, pour appuyer la négociation du projet de protocole régional de l'IGAD sur les ressources en eau. Les représentants du Soudan et de la Somalie ont confirmé combien il était important d'envisager les avantages pour encourager la coopération dans la région de l'IGAD et ont demandé que la négociation de ce protocole bénéficie d'un appui et qu'une aide soit accordée aux pays pour adhérer à la Convention.

58. Les représentants de plusieurs délégations, dont l'Azerbaïdjan, l'Égypte, l'Estonie, la Géorgie, la République démocratique du Congo et la Commission européenne, ont souligné qu'il convenait de compléter les travaux sur les avantages par des mesures de confiance et ont fait observer que ces travaux pouvaient être reliés à ceux concernant l'adaptation aux changements climatiques, le soutien à la négociation d'accords relatifs aux bassins transfrontières, les évaluations des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, la participation des divers secteurs et le financement de la coopération.

59. Le représentant de l'Estonie a présenté les activités proposées dans ce domaine d'activité après 2018, soulignant la nécessité d'intégrer les activités futures sur les avantages de la coopération dans d'autres activités thématiques relevant de la Convention.

60. Les groupes de travail :

a) Ont accueilli avec satisfaction les résultats de l'atelier mondial « Faire progresser la coopération sur les eaux transfrontières : tirer parti de ses avantages » organisé en février 2018 ;

b) Se sont félicités des progrès réalisés jusque-là dans l'application de la Note d'orientation et ont encouragé les autres bassins et partenaires intéressés à envisager de l'appliquer et de l'utiliser ;

c) Ont remercié les donateurs et les Parties chefs de file pour leur appui aux travaux visant à recenser, évaluer et faire connaître les avantages de la coopération relative aux eaux transfrontières ;

d) Ont invité les pays et les organisations, en particulier ceux qui participent à l'application de la Note d'orientation ou à des activités analogues, à soumettre, d'ici au 20 juin 2018, des observations et contributions au projet de brochure sur les enseignements à retenir et les recommandations découlant des travaux visant à recenser, évaluer et faire connaître les avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières ;

e) Ont demandé au secrétariat d'achever la brochure en concertation avec les Parties chefs de file en se fondant sur les observations reçues, de la publier et de l'imprimer en anglais, arabe, espagnol, français et russe, en veillant à ce qu'au moins la version anglaise soit disponible à la huitième session de la Réunion des Parties ;

f) Ont décidé d'inclure dans le projet de programme de travail pour 2019-2021 l'activité « Promotion et diffusion des avantages de la coopération transfrontière ».

VIII. Interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières

61. Le secrétariat a rappelé qu'à sa septième session, la Réunion des Parties avait adopté la méthode d'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, en avait encouragé l'utilisation et avait décidé de faire connaître les conclusions formulées et les solutions retenues, en particulier en élaborant un rapport de synthèse³. Un projet de document de synthèse sur les moyens d'évaluer ces interactions et un résumé, mettant en lumière l'expérience acquise par l'application de la méthode et les enseignements tirés des publications, rapports et notes d'orientation publiés, avaient été soumis sous forme de documents informels aux groupes de travail pour observations (ECE/MP.WAT/WG.1/2018/INF.7-ECE/MP.WAT/WG.2/2018/INF.7 et ECE/MP.WAT/WG.1/2018/INF.12- ECE/MP.WAT/WG.2/2018/INF.12, respectivement)⁴.

62. Le Président de l'Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes (Finlande) a présenté les progrès accomplis dans les travaux sur les interactions, visant notamment à incorporer la méthode correspondante, à soutenir les dialogues et étayer les divers processus, ainsi qu'à intensifier la coopération avec le secteur de l'énergie.

63. Le représentant du Mécanisme de coordination du système aquifère du nord-ouest du Sahara a présenté l'évaluation des interactions concernant ce système et ses résultats, en mettant en évidence la valeur ajoutée procurée par ce processus, notamment la contribution croissante du secteur énergétique aux échanges de vues sur la gestion de l'eau. Le représentant du Partenariat mondial pour l'eau a appelé l'attention sur la coopération avec la CEE dans le bassin du Drin et dans le système aquifère du nord-ouest du Sahara et a confirmé que le Partenariat était prêt à poursuivre cette coopération.

64. Un représentant de la Finlande a donné un aperçu des conclusions de l'atelier mondial sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière (Genève, 16 et 17 octobre 2017), qui avait contribué à faire mieux comprendre les critères, mécanismes, outils et bonnes pratiques connexes.

65. Les participants ont également discuté des travaux futurs à effectuer après 2018, tant sur les interactions que sur l'allocation de l'eau.

66. Les groupes de travail :

a) Se sont félicités des progrès accomplis dans l'application de la méthode d'évaluation des interactions et ont invité les représentants des bassins concernés à tirer parti des résultats de l'évaluation des interactions dans l'élaboration des politiques et des interventions et à étudier la possibilité d'appliquer les solutions identifiées ;

b) Ont engagé les pays et organisations intéressés à envisager d'appliquer et d'utiliser la méthode des interactions ;

c) Se sont félicités de la coopération avec d'autres secteurs, en particulier celui de l'énergie, et les ont encouragés à recourir également à cette méthode et à contribuer à affiner et à appliquer les solutions identifiées, selon qu'il conviendrait ;

d) Ont remercié les donateurs et la Partie chef de file d'avoir appuyé les travaux sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes ;

³ *Concilier les utilisations des ressources dans les bassins transfrontières : évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes* (ECE/MP.WAT/46).

⁴ Toutes les publications sur les interactions sont disponibles à l'adresse suivante : www.unecce.org/env/water/publications/pub.html.

e) Ont invité les pays et les organisations, en particulier ceux qui prennent part aux évaluations des interactions, à formuler des observations et à apporter des contributions au projet de document de synthèse sur l'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes et à son résumé pour le 20 juin 2018 ;

f) Ont chargé le secrétariat, agissant en coopération avec la Partie chef de file et compte tenu des observations reçues, d'achever le document de synthèse et de le publier et de l'imprimer en anglais, arabe, espagnol, français et russe, en veillant à ce qu'au moins la version anglaise soit disponible à la huitième session de la Réunion des Parties ;

g) Ont également chargé le secrétariat, de concert avec la Partie chef de file et compte tenu des observations reçues et des contributions supplémentaires issues de l'évaluation des interactions à l'échelle des bassins, notamment les évaluations en cours, d'établir, de publier et d'imprimer en anglais, arabe, espagnol, français et russe, pendant l'exercice 2019-2020, une synthèse des solutions trouvées aux problèmes liés aux interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes ;

h) Se sont félicités des résultats de l'atelier mondial d'octobre 2017 consacré à la répartition de l'eau dans les bassins transfrontières et ont décidé d'inclure dans le projet de programme de travail pour 2019-2021 l'activité « Appui à une allocation équitable et durable de l'eau dans un contexte transfrontière » ;

i) Ont également décidé d'inclure dans le projet de programme de travail pour 2019-2021 une activité intitulée « Appui aux évaluations et dialogues intersectoriels par l'application de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes ».

IX. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières

67. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat ont présenté les conclusions de l'atelier international consacré à la pénurie d'eau, aux mesures à prendre dans les bassins transfrontières et aux moyens de réduire les effets sur la santé (Genève, 11 et 12 décembre 2017), initiative conjointe lancée au titre de la Convention sur l'eau et du Protocole sur l'eau et la santé. Ils ont aussi donné un aperçu des résultats de la neuvième réunion de l'Équipe spéciale (Genève, 13 décembre 2017) et de l'état d'avancement des projets pilotes. Un représentant du Kirghizistan a présenté l'état d'avancement du projet Tchou-Talas, en faisant état en particulier de la création d'un groupe de travail sur l'eau et le climat, et la représentante de l'Allemagne a proposé de faire part de l'expérience de son pays en vue d'aider à définir un statut juridique pour le secrétariat. Les groupes de travail ont également été informés des derniers travaux sur le financement de l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, à savoir la publication consacrée à la mise au point de projets bancables dans ce domaine, en cours d'élaboration avec la Banque mondiale et d'autres partenaires.

68. Le projet de guide de mise en œuvre « Des paroles aux actes » (*Words into Action*) sur la gestion des catastrophes liées à l'eau et la coopération transfrontière, établi sous forme de document informel pour la réunion (ECE/MP.WAT/WG.1/2018/INF.8-ECE/MP.WAT/WG.2/2018/INF.8), a ensuite été présenté. Cette publication avait été élaborée par un groupe de rédaction constitué dans le cadre de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat, en coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Les participants ont accueilli avec intérêt le guide, qui pourrait contribuer à rapprocher les milieux spécialisés dans les questions liées à l'eau et dans la réduction des risques de catastrophe. Le représentant de la Grèce a demandé que plusieurs modifications soient apportées à la section sur le financement de la réduction des risques de catastrophe. Les représentants de l'Allemagne et de la Tunisie ont respectivement demandé si, dans l'élaboration du guide, la question des crues soudaines et les accords bilatéraux et multilatéraux relatifs aux eaux transfrontières prévoyant des dispositions en matière de catastrophes avaient été pris en considération. Pour finir, un représentant du Ghana a rendu compte de la coopération transfrontière avec le Burkina Faso dans le domaine des inondations et de la sécurité des barrages.

69. Les groupes de travail :

a) Se sont félicités du projet de guide de mise en œuvre sur la gestion des catastrophes liées à l'eau et la coopération transfrontière et ont invité les pays et les organisations à formuler avant le 20 juin des observations sur ce projet ;

b) Ont demandé au secrétariat et aux Parties chefs de file d'achever cette publication en coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ;

c) Ont demandé au secrétariat de publier et d'imprimer le guide de mise en œuvre en anglais, espagnol, français et russe, en veillant à ce qu'au moins la version anglaise soit disponible à la huitième session de la Réunion des Parties ;

d) Se sont félicités de l'état d'avancement des projets pilotes sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, en particulier du projet Tchou-Talas ;

e) Ont demandé au secrétariat de faire paraître et d'imprimer en anglais, espagnol, français et russe, en coopération avec les autres partenaires, la publication sur l'élaboration de projets bancables pour l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, en veillant à ce qu'au moins la version anglaise soit disponible à la huitième session de la Réunion des Parties ;

f) Ont accueilli avec satisfaction les conclusions de l'atelier international consacré à la pénurie d'eau, organisé en décembre 2017, et ont considéré la question du manque d'eau comme prioritaire pour les travaux futurs à entreprendre au titre de la Convention ;

g) Ont décidé d'inclure dans le futur programme de travail de la Convention pour 2019-2021 le domaine d'activité « Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières ».

X. Eau et accidents industriels

70. Le Coprésident du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels a présenté les progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail du Groupe pour 2017-2018, concernant notamment le projet de directives de sécurité pour la gestion et la rétention des eaux d'extinction d'incendie.

71. Les groupes de travail :

a) Ont remercié les Parties chefs de file et le Groupe mixte d'experts d'avoir élaboré le projet de lignes directrices en matière de sécurité et de bonnes pratiques concernant la gestion et la rétention des eaux d'extinction d'incendie, scindé en deux documents : recommandations générales (ECE/MP.WAT/WG.1/2018/8-ECE/MP.WAT/WG.2/2018/8) et recommandations d'ordre technique (ECE/MP.WAT/WG.1/2018/9-ECE/MP.WAT/WG.2/2018/9) ;

b) Ont pris note du projet de lignes directrices en matière de sécurité et ont chargé le secrétariat d'y inclure les observations reçues et de soumettre les lignes directrices à la Réunion des Parties à sa huitième session pour examen ;

c) Ont approuvé le projet de plan de travail du Groupe mixte d'experts pour 2019-2021, tel qu'il figure dans le projet de programme de travail pour 2019-2021.

XI. Initiative de l'Union européenne pour l'eau et dialogues sur les politiques nationales

72. Le secrétariat et les représentants de la Roumanie et de l'OCDE ont informé les groupes de travail de l'évolution récente des dialogues sur les politiques nationales engagés dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau, sur la gestion intégrée des ressources en eau (animés par la CEE) et sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement (animés par l'OCDE) dans les pays d'Asie centrale. Ils ont

particulièrement mis l'accent sur les résultats du projet d'aide au Kazakhstan pour l'écologisation de son économie, qui bénéficie du soutien financier de l'Union européenne, et ceux du programme finlandais d'appui au secteur de l'eau au Kirghizistan et au Tadjikistan⁵. Il a été noté que la poursuite du processus de dialogue politique national dans les pays d'Asie centrale ne serait plus financée après l'achèvement de ces projets en 2018.

73. Les représentants des partenaires d'exécution du projet EUWI+ lancé dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau à l'intention de six pays du Partenariat oriental ont donné un aperçu des enseignements à retenir et des plans futurs, ainsi que des principales réalisations du projet⁶. Ils ont annoncé que la deuxième réunion du Comité directeur régional de l'Initiative se tiendrait à Tbilissi le 15 novembre 2018.

74. Le représentant du Bélarus a présenté les activités menées dans le cadre du projet EUWI+ ainsi que les travaux ayant trait à la mise en œuvre de la Convention dans son pays, notamment : les activités visant à renforcer la coopération transfrontière avec la Lettonie et la Lituanie ; l'élaboration de la nouvelle stratégie nationale relative à l'eau à l'horizon 2030 ; les travaux prévus pour moderniser les équipements de laboratoire et améliorer les capacités de surveillance ; et les activités liées à la planification de la gestion des bassins hydrographiques du Pripyat et du Dniepr.

75. Le représentant de l'Arménie a mis l'accent sur la contribution du projet de l'Union européenne à l'élaboration de plans de gestion des bassins, en faisant observer que son pays comptait disposer de plans de ce type pour les six districts hydrographiques nationaux d'ici à 2020. Il a également appelé l'attention sur le soutien apporté dans le cadre du projet au Ministère de la protection de la nature pour l'établissement d'une feuille de route visant à définir des mesures et à fixer un calendrier pour la mise en œuvre des directives de l'Union européenne sur l'eau conformément à l'Accord de partenariat complet et renforcé entre l'Union européenne et l'Arménie.

76. Le représentant de la Géorgie a dit combien son pays appréciait l'appui continu apporté au Ministère de la protection de l'environnement et de l'agriculture pour la mise au point du projet de loi sur l'eau et du règlement d'application correspondant. Les représentants des pays ayant engagé des dialogues sur les politiques nationales ont fait part de leur expérience aux représentants d'autres pays, y compris ceux qui ne font pas partie de la région de la CEE.

77. Les groupes de travail :

a) Se sont félicités des progrès accomplis dans les dialogues sur les politiques nationales en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale et ont remercié la Commission européenne et les autres donateurs pour le soutien financier apporté à ces dialogues ;

b) Ont constaté avec préoccupation que le processus de dialogue sur les politiques nationales dans les pays d'Asie centrale serait sous peu à court de financement et ont engagé la Commission européenne et les autres donateurs à continuer de soutenir financièrement les travaux du projet EUWI+ et ces dialogues dans les pays d'Asie centrale.

XII. Centre international d'évaluation de l'eau

78. Le Directeur du Centre international d'évaluation de l'eau, centre de collaboration de la Convention, a annoncé que le Centre avait été officiellement ouvert à Almaty (Kazakhstan) le 7 décembre 2017. Ses attributions, de même que les activités antérieures et celles qui étaient prévues, ont été présentées. Un représentant de la Slovaquie a indiqué que son pays appuyait la création et les activités du Centre au Kazakhstan, compte tenu de l'expérience qu'il avait acquise en hébergeant le Centre international d'évaluation de l'eau à Bratislava pendant la période 2009-2012.

⁵ De plus amples informations sur le programme sont disponibles à l'adresse suivante : www.syke.fi/en-US/FinWaterWEL_II.

⁶ Des informations détaillées sur le projet sont disponibles à l'adresse : <http://euwipluseast.eu/index.php/en/>.

79. Le représentant de la Commission internationale du bassin du Congo-Oubangui-Sangha a suggéré que le Centre international d'évaluation de l'eau collabore également avec des pays d'autres régions que l'Asie centrale, comme ceux du bassin et de la région du Congo, par exemple pour la surveillance et l'évaluation. Un représentant du Tchad a demandé si le Centre pouvait aider à traiter les problèmes de pénurie d'eau et d'assèchement des lacs dans la région de l'Afrique centrale. Le Directeur du Centre international d'évaluation de l'eau a indiqué que le Centre était disposé à partager son expérience.

80. Enfin, le Directeur du Centre international d'évaluation de l'eau et le Directeur adjoint du Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau pour l'Asie centrale ont signé, lors d'une cérémonie organisée dans le cadre de la réunion conjointe, un mémorandum d'accord visant à renforcer la coopération entre les deux organisations.

81. Les groupes de travail :

a) Ont félicité le Kazakhstan pour l'ouverture du Centre international d'évaluation de l'eau en décembre 2017 et toutes les dispositions prises à cette fin ;

b) Ont salué la signature du mémorandum d'accord entre le Centre international d'évaluation de l'eau et le Centre d'information scientifique de la Commission inter-États de coordination de l'eau pour l'Asie centrale à l'occasion de la réunion conjointe ;

c) Ont chargé le Kazakhstan d'élaborer, en concertation avec le Bureau et le secrétariat, un programme de travail concret pour le Centre international d'évaluation de l'eau pour 2019-2021 et de le présenter à la Réunion des Parties à sa huitième session pour information.

XIII. Programme de travail en cours pour 2016-2018

82. Les groupes de travail ont examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2016-2018 et les enseignements à retenir. Ils ont estimé qu'aucun ajustement majeur n'était nécessaire.

83. Le secrétariat a présenté un rapport sur la situation financière du fonds d'affectation spéciale de la Convention. Son évolution au cours des dernières années avait été positive, mais des problèmes avaient été rencontrés du fait que la mise en œuvre de la Convention était fortement tributaire de quelques donateurs principaux. Après un aperçu des perspectives d'avenir, les représentants de l'Allemagne et du Luxembourg ont annoncé le versement de contributions financières pour soutenir la participation de représentants à la prochaine session de la Réunion des Parties. Le Président de la Réunion des Parties a lancé un appel en faveur de contributions en nature. Le représentant du Luxembourg a annoncé que le Gouvernement entendait mettre en place le versement d'une contribution annuelle fixe constante au fonds d'affectation spéciale de la Convention. Le représentant de la Commission de la CEDEAO a invité les Parties à envisager une nouvelle approche garantissant des contributions financières plus régulières et d'un montant plus élevé, compte tenu des besoins liés à l'ouverture de la Convention au niveau mondial.

84. Les groupes de travail :

a) Se sont félicités des progrès accomplis dans les différents domaines d'activité et ont remercié les pays concernés, les Parties chefs de file, les donateurs et le secrétariat pour ces résultats positifs ;

b) Ont demandé au secrétariat de réimprimer les publications de la Convention qui étaient épuisées à temps pour la huitième session de la Réunion des Parties.

XIV. Programme de travail pour 2019-2021 et préparatifs de la huitième session de la Réunion des Parties

85. Le secrétariat a présenté les principaux résultats du processus de consultation dont avait fait l'objet l'élaboration du programme de travail pour 2019-2021, sous la forme de débats dans le cadre des différents organismes intergouvernementaux, d'une enquête en ligne et de divers entretiens. Les groupes de travail ont examiné le projet de programme de travail pour 2019-2021 (ECE/MP.WAT/WG.1/2018/3-ECE/MP.WAT/WG.2/2018/3), notamment ses objectifs, son approche, sa structure, les activités prévues dans chaque domaine, les pays susceptibles de jouer un rôle de chef de file dans les différents domaines d'activité, les partenaires et les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

86. En ce qui concerne le domaine d'activité 1 (Sensibilisation et adhésion à la Convention, et application des principes de la Convention fondée sur les effets positifs de la coopération), le représentant de la Commission de la CEDEAO a demandé qu'un appui soit apporté à l'élaboration d'un accord et à la création d'un organisme de bassin pour la Comoé-Bia-Tano.

87. S'agissant des domaines d'activité 2 (Appui à la surveillance, à l'évaluation et à l'échange d'informations dans les bassins transfrontières) et 3 (Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion de l'eau à tous les niveaux), les groupes de travail se sont félicités des activités futures qui s'avéraient fort utiles en matière de surveillance et d'évaluation, et des activités sur l'allocation de l'eau, domaine dans lequel il n'y avait guère eu de travaux jusque-là. Les représentants de l'IGAD, de l'OSCE et du Centre d'information scientifique de la Commission inter-États de coordination de l'eau pour l'Asie centrale se sont déclarés désireux de participer aux activités relatives à l'allocation de l'eau dans la région de l'IGAD, dans le bassin du Dniestr et en Asie centrale, respectivement. Le représentant du Centre d'information scientifique a proposé d'être un partenaire pour les activités ayant trait à l'échange d'informations, aux interactions et à l'allocation de l'eau. Le représentant du Fonds mondial pour la nature a proposé, pour l'activité 3.3 (Appui à une allocation équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière), un partenariat avec le Programme pour le Grand Mékong du Fonds mondial pour la nature dans le cadre de travaux sur l'allocation durable de l'eau dans le Mékong. Les représentants de la Commission européenne et du Partenariat mondial pour l'eau ont proposé d'appuyer les travaux sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes en partageant les expériences acquises, respectivement, à la faveur du Programme de dialogue Nexus, dont les résultats de la première phase seraient prêts fin 2019, et dans le cadre des travaux sur les interactions menés par le Partenariat mondial pour l'eau – Méditerranée et sur l'assainissement en Europe centrale et orientale.

88. En ce qui concerne le domaine d'activité 5 (Faciliter le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières), le représentant du Sénégal a indiqué que son pays pouvait y contribuer, puisque le Président avait lancé un Fonds bleu pour l'eau.

89. Dans le cas du domaine d'activité 6 proposé (Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention), le secrétariat a précisé que la création d'une base de données serait une étape essentielle pour lui permettre d'analyser facilement les données contenues dans les rapports. La base de données ne serait pas publique, mais les rapports nationaux seraient accessibles à tous. En outre, les participants ont été informés qu'un futur système de notification en ligne était envisagé.

90. Le secrétariat a signalé que le programme de travail final serait ajusté en fonction des promesses de contribution reçues et que sa version finale serait soumise à la Réunion des Parties pour adoption à sa huitième session. Le représentant de la Suisse a encouragé les pays bénéficiaires à s'adresser directement aux donateurs et aux organismes de développement en vue de financer l'appui à leur adhésion à la Convention et à sa mise en œuvre, et a invité les organismes de développement à devenir plus actifs dans ce domaine.

91. Un représentant du Kazakhstan, pays hôte de la huitième session de la Réunion des Parties, et le secrétariat ont rendu compte des préparatifs concernant l'organisation de la huitième session et son programme, en particulier le débat de haut niveau. Les groupes de travail ont été invités à présenter au secrétariat des propositions de manifestations parallèles.

92. Les groupes de travail :

a) Ont approuvé le projet de programme de travail pour 2019-2021 et ont chargé le Bureau de parachever, avec le concours du secrétariat, ce projet de programme afin de le soumettre à la Réunion des Parties pour examen à sa huitième session ;

b) Sont convenus de la future structure institutionnelle de la Convention et des attributions des différents organes subsidiaires qui permettront d'orienter la mise en œuvre du programme de travail pour 2019-2021 de la Convention sur l'eau ;

c) Ont invité les Parties, les non-Parties et les autres donateurs à fournir des ressources financières pour la mise en œuvre du projet de programme de travail et à annoncer leurs contributions à la huitième session de la Réunion des Parties ;

d) Se sont félicités des préparatifs de la huitième Réunion des Parties par le Kazakhstan et ont encouragé les Parties, les non-Parties et les organisations à y envoyer des représentants de haut niveau.

XV. Date et lieu des prochaines réunions des groupes de travail

93. Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau a décidé de tenir sa quatorzième réunion du 22 au 24 octobre 2019.

94. Les coprésidentes ont clos la réunion à 17 h 30 le mercredi 30 mai 2018.
